



MAIRIE de
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
 540, rue Saint Léonard
 76490

 Tél 02.35.96.25.56
 Fax 02.35.96.59.93

L'an deux mil seize, le 17 mars, à 18 h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Claudine SAVALLE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le huit mars deux mil seize.

Étaient présents: Mesdames BERGOUGNOUX Laure, FLORENTIN Marthe, O'BRIEN Elodie, SAVALLE Claudine, et
 Messieurs BARRET Jean-Marin, DELANOS Jean-Louis, GOSELIN Edouard
 GUILLET Mathieu, LEMAIR Boris, VERSTRAETEN Alexandre

Étaient absents : Madame RZEWUSKI-GIRARD Danuta excusée et donnant procuration à Madame SAVALLE Claudine et Messieurs CIVES Mario, excusé et donnant procuration à Madame FLORENTIN Marthe, MALANDAIN David, excusé et donnant procuration à VERSTRAETEN Alexandre.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 13, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur Alexandre VERSTRAETEN a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Présentation et vote du Compte Administratif 2015 et compte de gestion 2015 du comptable du Trésor
- Affectation du résultat 2015 sur 2016
- Présentation et vote du budget primitif communal 2016
- Présentation et vote du Compte Administratif 2015 et compte de gestion 2015 du comptable du Trésor du budget annexe lotissement communal
- Présentation et vote du budget annexe « lotissement communal » 2016
- Questions diverses.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

◆ Présentation et vote du Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 du comptable du Trésor

La lecture du Compte Administratif 2015 est faite par Madame Le Maire, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	467 404.09 €
- Recettes :	499 177.53 €
- Excédent :	31 773.44 €

Section d'investissement

- Dépenses :	170 530.59 €
- Recettes :	101 669.09 €
- Déficit :	68 861.50 €

Résultat de clôture 2015

- Excédent de 393 039.36 € en fonctionnement
- Déficit de 53 677.15 € en investissement.

Après délibération le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

♦ **Affectation du résultat**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	PART AFFECTEE A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	15 184.35 €		- 68 861.50 €	8 500.00 €	8 500.00 €	45 177.15 €
FONCT	361 265.92 €		31 773.44 €			393 039.36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	393 039.36 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	45 177.15 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	347 862.21 €
Total affecté au c/ 1068 :	45 177.15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'affectation du résultat 2015 sur 2016 comme mentionné dans le tableau ci –dessus.

♦ **Budget primitif communal 2016**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le programme d'investissement pour 2016 :

- Extension de réseaux nouvelle construction
- Equipement PPMS école
- Panneaux affichage
- Sono portative
- Vidéo projecteur
- Ordinateur portable

- Tronçonneuse
- Chaudière salle polyvalente
- Toiture salle polyvalente
- Reprise de concessions dans le cimetière St Léonard
- Restauration d'un tableau à l'église de Ste Gertrude

Elle précise que tous ces travaux seront inscrits en investissement au budget primitif 2016.

Le budget primitif 2016 est équilibré en fonctionnement à la somme de **764 801.24 €** ainsi qu'en investissement à la somme de **310 082.39 €**

Après présentation, le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité des membres présents.

◆ Présentation et vote du Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 du comptable du Trésor du budget annexe lotissement communal

La lecture du Compte Administratif 2015 du budget annexe lotissement communal est faite par Madame Le Maire, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	689 123.82 €
- Recettes :	694 745.02 €
- Excédent :	5 621.00 €

Section d'investissement

- Dépenses :	594 477.26 €
- Recettes :	645 997.82 €
- Excédent :	51 520.56 €

Résultat de clôture 2015

- Excédent de 13 843.57 € en investissement

Après délibération le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 du budget annexe lotissement communal, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

◆ Budget primitif lotissement communal 2016

Le budget primitif lotissement communal 2016 est équilibré en fonctionnement à la somme de **455 017.00 €** et présente un sur-équilibre en investissement à la somme de **458 858.47 €** en recettes et **269 515.00 €** en dépenses, soit un sur-équilibre de **189 343.47 €**.

Après présentation, le budget primitif lotissement communal 2016 est voté à l'unanimité des membres présents.

◆ Mutualisation accueil de loisirs avec Louvetot

Madame le Maire rappelle que suite à la non-reconduction de notre partenariat avec la MJ4C de Caudebec en Caux, il a été décidé d'étudier la possibilité de mutualiser ce service avec la commune de Louvetot.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre élus de Maulévrier Ste Gertrude et élus de Louvetot.

La commune de Louvetot, forte de son expérience en la matière propose de prendre en charge l'organisation logistique quant à cette mise en place.

La commune de Maulévrier Ste Gertrude s'engage, quant à elle, à mettre à la disposition de la commune de Louvetot les locaux, les moyens humains ainsi qu'au versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette mutualisation ainsi que le versement de cette subvention. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif au compte 657341. Il autorise également Madame le Maire à signer la convention avec Louvetot.

◆ **Subvention exceptionnelle arts religieux**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un inventaire a été fait dans l'église St Léonard et dans l'église Ste Gertrude afin de répertorier tous les biens présents dans celles-ci. Cet inventaire a été réalisé le 4 février dernier par l'association « l'Art religieux en Seine-Maritime » située à Bolbec.

Cette association de bénévoles, chaque jeudi de l'année effectue avec une vingtaine de personnes l'inventaire d'un lieu culturel dans le département de la Seine-Martime et envoie aux mairies un inventaire numérisé sur un CD et un sur papier.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 150 € pour les dédommager, en partie, de leurs frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le versement de cette subvention.

◆ **Délégué du conseil municipal à l'ASA Ste Gertrude et Ambion**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Alain TANAY, il est nécessaire pour l'ASA de revoter un vice-président. Pour se faire, le Conseil Municipal doit nommer un élu qui sera délégué titulaire au sein de l'ASA .

Monsieur Boris LEMAIR, 3^{ème} adjoint propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette candidature.

◆ **Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire**

Madame le Maire expose que :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

Délègue à Madame le Marie le pouvoir de prendre toute décision concernant :

1-Solliciter auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou de tout autre organisme, toutes subventions ;

2-Procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal pour chaque opération, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3-Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

4-Passer les contrats d'assurances ;

5-Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6-Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 € ;

7-Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8-Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;

9-Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, Madame le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation ;

Prend également acte que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat ;

Prend acte que cette délibération est à tout moment révocable ;

Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Madame le Maire en cas d'empêchement de celle-ci ;

Prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

◆ Questions diverses

Démission conseillère municipale

Madame le Maire donne lecture d'un courrier qu'elle a reçu le 12 mars dernier concernant la démission de Madame Sandrine DURAND, conseillère municipale.

◆ Informations diverses

- Madame Marthe FLORENTIN fait un petit compte rendu du conseil d'école du 15 mars 2016. Les effectifs sont à peu près stable pour la prochaine rentrée (83 élèves). Les inscriptions débuteront lundi 21 mars. La révision du plan d'évacuation est en cours et un exercice est prévu le 11 mai prochain avec la participation de la Police Municipale Intercommunale.
Le personnel enseignant demande quand sera faite la peinture au sol dans la cour.
Madame BONTE a posé la question pour savoir si la subvention pour le voyage des enfants en 2017 sera reconduite. Madame le Maire dit que la délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.
- Monsieur Jean-Louis DELANOS demande qu'une réflexion soit apportée pour le fleurissement communal ainsi que pour l'entretien des bassins incendies.
- Madame Laure BERGOUGNOUX fait remarquer que le chemin de l'Osier est très sale, notamment aux abords d'une parcelle qu'exploite Monsieur LECOUTEUX. Elle a aussi quelques remarques à formuler concernant le recensement de population, quant au délai pour redonner les informations.
- Monsieur Edouard GOSSELIN demande si l'on a des nouvelles concernant le permis de construire de Monsieur et Madame FRIN. Madame le Maire souligne qu'un courrier de recours a été fait, en collaboration, avec Monsieur CORITON, à la Préfecture. Toujours en attente de réponse.
- Monsieur Alexandre VERSTRAETEN informe les élus de la remise en place de l'Association des Anciens Combattants.
- Monsieur Boris LEMAIR remercie les élus pour le cadeau pour la naissance de Vassily.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 20h05.

BERGOUGNOUX Laure

FLORENTIN Marthe

RZEWUSKI-GIRARD Danuta
(procuration à SAVALLE Claudine)

O'BRIEN Elodie

SAVALLE Claudine

BARRET Jean-Marin

CIVES Mario
(procuration à FLORENTIN Marthe)

DELANOS Jean-Louis

GUILLET Mathieu

GOSSELIN Edouard

LEMAIR Boris

MALANDAIN David
(procuration à VERSTRAETEN Alexandre)

VERSTRAETEN Alexandre